



ENREGISTREMENT

E10. FICHE DE VIE DU MATÉRIEL MÉDICAL EN LOCATION (MATÉRIEL APPARTENANT À L'OFFICINE)

Désignation :

Type	
N° Identification	
Marque	
Vérification le :	<input type="radio"/> Interne <input type="radio"/> Externe
Maintenance le :	<input type="radio"/> Interne <input type="radio"/> Externe
Documents de référence	

Vérifications Annuelles

Date	Réalisé par

Suivi du Matériel

Nom du Patient	Date Ordonnance	Date Facturation	Date Sortie	Accessoires Fournis	Date Retour	Etat à la réception	Date de Vérification & Décontamination	Opérateur





ENREGISTREMENT

E10. FICHE DE VIE DU MATÉRIEL MÉDICAL EN LOCATION (MATÉRIEL APPARTENANT À L'OFFICINE)

L'enregistrement : principes

Dans un système qualité la traçabilité est une des composantes clefs pour garantir une surveillance des pratiques et permettre l'amélioration continue.

L'enregistrement est un document qui permet de conserver des données en lien avec les activités. Les données renseignées peuvent avoir plusieurs fonctions :

- Permettre le suivi dans le temps d'éléments essentiels au bon fonctionnement de l'officine,
- Vérifier la réalisation effective de certaines tâches,
- Permettre le relevé des incidents,
- Conserver un historique des activités,
- Servir de preuves pour répondre à des exigences réglementaires.

Commentaires pour un bon usage

Traçabilité :

Pour chaque matériel médical en location géré par l'officine une traçabilité complète doit permettre de retrouver l'historique des locations et des maintenances.

Vérification au fil de l'eau :

A chaque retour de location l'officine doit s'assurer immédiatement de l'état du matériel retourné et de son bon fonctionnement.

Nettoyage & Décontamination :

Tout matériel médical doit suivre une procédure de nettoyage. C'est aussi le cas pour la petite instrumentation (tire-lait, aérosols...). Après chaque location, le matériel doit être d'abord nettoyé puis dans un deuxième temps décontaminé à l'aide d'un produit approprié.

On ne décontamine bien que ce qui est propre.

Contrôles annuels :

Pour certains matériels de location (aérosols par exemple) une vérification externe annuelle par un organisme agréé est nécessaire. Le résultat de ces contrôles est consigné et conservé.

Matériel retourné / Prêt à être loué :

Afin de s'assurer qu'aucun matériel non vérifié et non décontaminé puisse être délivré à la patientèle, l'officine doit dans son organisation clairement distinguer les flux sales et les flux propres et les gérer dans des zones distinctes.

